

# LE MESSAGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

**Léon BUERNE** Chèques Post. 318  
 ASSUREUR  
 12, Avenue Félix-Faure — NANTES

**INCENDIE** - Ancienne Mutuelle du Calvados  
 dernier dividende 10 0/0

**VIE** - La MUTUELLE-VIE  
 dernier dividende 8 0/0

**ACCIDENTS** - Les Anciennes Mutuelles Accidents  
 Loi 1898 - Individuelles - Automobiles  
 Agric. - Gens de Maisons - Glaces, etc.



## ÉCOLE PIGIER

NANTES - rue Crébillon, 6 et 8  
- Téléphone 2.14 -

ENSEIGNEMENT RAPIDE & INDIVIDUEL - COMMERCE, COMPTABILITÉ  
STÉNO-DACTYLO, LANGUES, etc. - COURS DE COUPE & DE COUTURE

**HOMMES, JEUNES GENS** | **DAMES, JEUNES FILLES**  
 Inscriptio. à toutes époques | Entrées et Salles spéciales  
 de l'année | **PROFESSEURS DAMES**

- TRAVAUX -  
**DE COMPTABILITÉ**  
 Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

prouvée par tous a déjà donné son résultat en étant pour plusieurs un rappel utile, un aide mémoire pour une petite obligation à laquelle ils ne désiraient pas se soustraire.

Avant ainsi veillé aux intérêts de la caisse, nous avons pu d'autant mieux remplir notre tâche d'aide mutuelle. Nous avons eu 28 sociétaires malades auxquels ont été versés les taux d'indemnité prévus et qui se montent à 1.944 francs. Nos visiteurs et visiteuses ont rempli près de nos malades leur double tâche, leur apportant le réconfort de leur sympathie amicale et témoignant près du bureau de ce que nous leur devons. Nous les en remercions. Au sujet des visites, nous avons aussi apporté une amélioration, sous la forme de feuilles de visites. Inspirée sur une bonne formule déjà utilisée, elle sera une garantie régulière tant pour le Sociétaire que pour la Société.

Dans cette recherche, dans ce désir du mieux, du plus parfait, nous avons aussi établi des feuilles d'adhésion pour les nouveaux membres. Nous savons tous que l'ordre, la régularité, la méthode sont de précieuses qualités de prospérité ; dans une entreprise comme celle de notre Société de Secours Mutuels, nous nous devons de les posséder.

Ce qui a semblé utile encore aux membres du bureau, c'est de tâcher de donner un chez soi à notre Société de Secours Mutuels. Sans doute dans ce grand local de la rue de Bel-Air, où nous nous trouvons, bon accueil a été fait à ce nouveau service. Chaque mois, pour nos réunions, nous trouvions là-haut une chambre et son mobilier, mais tout cela était d'emprunt, un peu à tout le monde. Notre papeterie, c'est-à-dire nos carnets, nos feuilles, nos imprimés, tassés sur un coin de table, étaient exposés à la poussière et à se perdre. Maintenant ? toujours ici, toujours au premier, mais de l'autre côté ; le mobilier, une solide armoire, une grande table, quelques chaises. Nous ne sommes pas encore emménagés, mais le moment est proche et nous vous le dirons aussitôt.

Et maintenant, abordons la grande question, la question vitale de la Société, celle de la Caisse. En voici la situation du 1<sup>er</sup> janvier 1923 au 30 juin 1923.

### SITUATION DE LA CAISSE AU 1<sup>er</sup> JUILLET 1923

Exposé du 1<sup>er</sup> Janvier 1923 au 30 Juin 1923

Recettes :	
Cotisations :	
Membres participants..	3.159 75
Membres honoraires ...	190 »
Produit de la fête du 4 février 1923 .....	977 25
Retrait Banque .....	444 60
Remboursement : Indemnité perçue en trop .....	28 »
	<hr/>
	4.799 60
En caisse au 31 décembre 1922 .....	107 55
<b>Total .....</b>	<b>4.907 15</b>

## FÊTE ANNUELLE de la Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

La fête annuelle organisée par la Société de Secours Mutuels des T. C. au bénéfice de sa Caisse aura lieu le Dimanche 13 Janvier, Salle Colbert, M<sup>me</sup> Francine Vasse et sa compagnie interpréteront pour nous Mademoiselle de la Seiglière.

Nous sommes assurés par ce choix d'une représentation excellente. Nous donnerons de façon précise, dans le Messenger de janvier, tous renseignements nécessaires de prix, de location, d'heure. Que déjà tous les lecteurs du Messenger annoncent autour d'eux la représentation du Dimanche 13 Janvier.

## ARBRE DE NOEL 1923

Comme les années précédentes, l'Union Régionale invite tous les syndiqués à venir avec leurs enfants assister à la distribution qui sera faite le jour même de Noël, à 16 h. 30, au siège des syndicats, 6, rue de Bel-Air.

L'entrée est gratuite, la carte syndicale sera seule exigée à l'entrée.

**Union Régionale**  
 des  
**Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest**  
 Siège, 6, rue de Bel-Air

### CONVOICATIONS

Bureau de l'U. D. — Réunion ordinaire le mercredi 5 décembre, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Commissions de rédaction du journal. — Réunion le mercredi 12 décembre, à 19 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

### SECOURS MUTUELS

Réunion du Bureau le mardi 4 décembre, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

### AVIS IMPORTANT

PAIEMENT DES COTISATIONS ET DES RETRAITES

Le paiement des cotisations a toujours lieu les premier et deuxième dimanches du mois, de 9 heures ½ à 10 heures ½.

Nous rappelons à tous les membres de la Société et d'une façon générale à tous les syndiqués que nous recevons les versements des Retraites Ouvrières aux mêmes jours et aux mêmes heures.

Un membre du bureau sera à la disposition des cotisants et leur fournira tous les renseignements nécessaires.

### PERMANENCE

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : Le matin, de 8 à 9 heures, et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 à 18 h. 30.

Chaque soir, de 18 h. 30 à 20 heures, tous renseignements sont fournis par les membres des bureaux des Syndicats.

### SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 14 h. à 19 heures.

Morue, le kilo..... 2 50  
et toutes conserves aux meilleures conditions

### AVIS IMPORTANT

A l'occasion des fêtes de Noël et du Premier de l'An, le service d'achats sera ouvert les lundis 24 et 30 décembre, à 19 heures 30.

### COOPERATION

AVIS IMPORTANT

Les factures de la Belle Jardinière étant périmées au bout de deux mois, nous engageons tous les syndiqués à ne pas manquer de les faire parvenir à M. Léon Buerne, trésorier du Syndicat des Employés, 6, rue de Bel-Air, dès qu'ils sont en possession des dites factures afin qu'il puisse avoir le temps de les adresser à Paris en temps voulu pour bénéficier de l'escompte auquel nos syndiqués ont droit.

### La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon Marché  
Siège social, 6, rue de Bel-Air, Nantes  
Permanence par le secrétaire tous les jours, de 16 à 19 heures.

## Echecs de la Saint-Michel

N'ayant pu faire paraître dans le Messenger de novembre le rapport moral et financier si intéressant et si encourageant de la Société de Secours mutuels, préparé par la secrétaire et le trésorier, nous avons tenu, ainsi qu'il avait été annoncé, à le donner ce mois-ci en son entier.

Rapport de la Société de Secours mutuels  
Mesdames, Messieurs,

Rien ne pouvait être plus favorable au modeste rapport moral que je dois vous présenter pour la Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens que la parfaite causerie, que les paroles claires et entraînantes que vous venez d'entendre. Rien ne pouvait mieux vous disposer à écouter, avec plus de sympathie si je peux dire, l'exposé de nos efforts mutualistes pendant ce semestre que d'avoir entendu M. Le Cour Grandmaison, député de la Loire-Inférieure, qui s'est donné pour tâche de connaître et de défendre les questions sociales et qui réalise comme nous le savons, comme nous en sommes les heureux bénéficiaires, ce programme.

Mais si rien ne valait mieux pour votre secrétaire, rien aussi ne pouvait lui faire comprendre davantage son infériorité. Pour cela vous serez indulgents envers elle ; vous vous direz, et cela est très vrai, qu'elle est attachée très fermement à nos groupements de travailleurs, qu'elle désire ardemment le développement, la prospérité des services fondés à leur avantage. Et puis, vous songerez aussi... qu'elle n'a jamais parlé à la tribune de la Chambre.

La Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure dans ce dernier semestre a poursuivi sa tâche, d'abord en s'appliquant à réaliser ce qu'elle avait promis de faire à son assemblée générale semestrielle du 29 avril. S'il vous en souvient nous avons envisagé pour tous nos sociétaires et même pour tous les membres de nos syndicats, de venir acquitter le paiement mensuel des retraites ouvrières au Bureau du Secours Mutuel. C'est chose faite. M. Buerne, notre trésorier, se tient à la disposition de tous les sociétaires pour faire le nécessaire à cet effet.

Puisque nous avons abordé cette question des cotisations mensuelles, je la poursuis en disant que l'assemblée générale avait décidé l'application des amendes pour toute cotisation en retard. Cette sanction a été en vigueur et chacun de nous comprend que son seul but est d'intérêt général, puisque le jeu des cotisations régulières est une question vitale pour une Société de Secours Mutuels. Nous pouvons du reste constater que cette décision ap-

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

# DECRÉ FRÈRES

Les plus Importants et le MEILLEUR MARCHÉ de tous les Magasins

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

**Georges GANUCHAUD & Fils**

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

**AU BON RESSEMELAGE**

Place Sainte-Croix, NANTES

**RIEN** que de **Solides Réparations**

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS



<b>Dépenses :</b>	
Indemnités de maladie .....	1.944 »
Accouchement .....	90 »
Allaitement .....	60 »
Notre versement à la caisse des dépôts et consignations (fonds libres) .....	2.500 »
Frais généraux : Imprimés et divers ...	99 30
Remboursement des cotisations perçues en trop .....	8 50
<b>Total des dépenses.</b>	<b>4.701 80</b>
<b>Balance : en caisse au 30 juin 1923 .....</b>	
	<b>205 35</b>
<b>Capital au 30 Juin 1923</b>	
Caisse des dépôts et consignations (fonds libres) .....	5.303 »
En caisse .....	205 35
<b>Total .....</b>	<b>5.508 35</b>
Au 31 décembre 1922, notre capital était de .....	3.311 55
<b>Soit une augmentation de.....</b>	<b>2.196 80</b>

Ce résultat au bout de 18 mois seulement de fonctionnement est tout à fait encourageant et pour tous un sujet de satisfaction. Mais cependant si nous dressions devant vous le tableau de ce que pourrait être la Société de Secours Mutuels, si tous les membres de nos syndicats y adhéraient, vous auriez comme nous une amertume, un profond regret de tant d'abstentions. Pourquoi ces abstentions regrettables pour chacun et pour tous. La raison à peu près unique vient de ce que l'on ne connaît pas ce qu'est une Société de Secours Mutuels. Son but si beau, si utile et j'ajoute si précieux. Si l'on pouvait vous citer les services rendus par les Sociétés de Secours Mutuels vous en auriez une surprise extrême. Indemnité pendant la maladie alors qu'à l'inquiétude affectueuse se joint l'angoisse des difficultés matérielles. Indemnité à l'heure douloureuse et lourde de charges du décès. Prime de maternité, d'allaitement à l'heure bénie et joyeuse des naissances mais où ce grand bonheur n'empêche pas le souci des nouvelles charges.

Pourquoi alors cette indifférence ? La cotisation mensuelle est si minime qu'elle ne doit pas être l'obstacle. Que chacun aujourd'hui emporte l'appel que lui jettent les membres du bureau. Connaissez la Société, comprenez sa grande utilité, sa belle mission, ne repoussez pas la joie de participer au bien qu'elle fait. Bien petit est le nombre de ceux qu'elle n'atteint pas. Qui donc est à l'abri de la maladie ? Qui donc parmi les travailleurs n'a jamais d'heures difficiles. Mais, même si tel était votre lot, appréciez cet avantage, béni entre tous, d'aider ceux qui sont vos frères dans le travail et dans le Christ.

### Confédération Française

des

### Syndicats de Travailleurs Chrétiens

5, Rue Cadet, Paris (9<sup>e</sup>)

Le Comité National de la C.F.T.C. a dans sa séance du 14 octobre dernier, décidé d'adresser à tous les Députés une lettre les invitant à demander la prompte discussion du futur régime des Assurances Sociales si impatiemment attendu des travailleurs français.

Voici cette lettre :

Paris, le 10 novembre 1923.

Monsieur le Député,

Au moment où la Chambre des Députés

### Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

**THÉOPHILE GUILLON**

où vous trouverez le plus grand choix et aux meilleures conditions

DEMANDEZ

**La "FINE-BRETAGNE"**

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

va reprendre ses travaux, nous nous permettons d'appeler instamment votre attention sur le vif intérêt avec lequel est attendue, par tous les milieux de travailleurs français, la prompte discussion du futur régime des assurances sociales.

En protégeant efficacement le travailleur et sa famille contre les principaux risques de l'existence, un système complet et obligatoire d'assurances atténuerait ce qu'a de vraiment douloureux, et parfois d'injuste, l'insécurité, la précarité, l'instabilité qui est trop souvent inhérente à l'état présent, du salariat.

Notre dernier Congrès national a émis le vœu que le Parlement ne tarde pas davantage à réaliser, même sous une forme perfectible une telle institution de progrès et de pacification sociale : dans les conditions actuelles de vie, tout attermoiement ne fait que perpétuer, au sein des familles laborieuses, des misères imméritées, dont la répétition et l'accumulation risquent de devenir insupportables.

Sans doute, la crainte a été exprimée, de plusieurs côtés, que ce progrès incontestable n'occasionne une lourde charge au budget. Une étude attentive, à laquelle nous avons procédé notamment en vue des délibérations du Conseil supérieur du Travail, nous a permis de nous convaincre que la participation des finances publiques serait relativement minime et même, en l'état nouveau du projet, excessivement réduite : il convient, en effet, de tenir compte de la compensation qui s'opérera avec certaines autres dépenses de retraites et d'assistance.

Comme on l'a judicieusement fait observer, les fonds provenant des cotisations capitalisées aideront à l'exécution de travaux d'utilité générale ; d'autre part et surtout, les expériences réalisées soit à l'étranger, soit en Alsace et en Lorraine, autorisent à conclure que le fonctionnement des assurances aura pour effet non seulement d'adoucir des souffrances trop réelles, mais encore de développer les mesures d'hygiène qui préserveront notre meilleur patrimoine : la santé, la vigueur, le recrutement de la race. Il n'est pas inutile de rappeler que dans les provinces recouvrées, où existent depuis longtemps déjà ces assurances sociales la mortalité est inférieure de près d'un tiers à la mortalité moyenne de l'ensemble du pays.

Parmi les réformes qui peuvent être soumises à l'examen du Parlement français, nous ne croyons pas qu'il y en ait de plus urgente que l'aménagement national des assurances sociales ; aussi exprimons-nous, une fois de plus, le souhait qu'une priorité soit accordée à la discussion du projet de loi déposé, à cet égard, depuis bientôt trois ans, nous avons confiance que la présente législature tiendra à honneur d'entreprendre ce débat nécessaire et de le mener à bonne fin.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président :  
ZIRNELD.

De son côté, l'Union Régionale des Syndicats de Travailleurs chrétiens de l'Ouest, adresse à Messieurs les Députés de la Loire-Inférieure, la lettre suivante :

Monsieur le Député,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que de plus en plus, les travailleurs réclament le vote, dans le plus bref délai possible, de la loi sur les Assurances Sociales, loi qui devra amener avec un mieux être, un repos d'esprit pour les années à venir puisqu'elle devra les garantir contre l'insécurité du lendemain et devra leur assurer une retraite pour leurs vieux jours.

Aussi, Monsieur le Député, d'accord avec la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, 5, rue Cadet, à Paris, de laquelle vous avez reçu une lettre à ce sujet, nous venons vous demander de vouloir bien user de votre influence près du Parlement, pour que la loi sur les Assuran-

ces Sociales soit discutée et votée sans retard.

C'est dans cet espoir, Monsieur le Député, que nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le Conseil de l'U. R. T. C. O.,

Le Président :

Gustave PRESSENSE.

### Elections au Conseil des Prud'hommes

du 18 novembre 1923

(Section Commerce, Employés)

Electeurs,

Le Syndicat des Employés de Commerce et de l'Industrie, 6, rue de Bel-Air, présente à vos suffrages pour les fonctions de Conseillers Prud'hommes, les camarades :

Dans la première catégorie :

Paul FOULON, voyageur de commerce.

Dans la deuxième catégorie :

Gustave PRESSENSE, caissier-comptable.

Chers Collègues,

Sollicités par le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie qui, en novembre 1920, a fait triompher la candidature de Maurice Ricordel, nous nous présentons aujourd'hui à vos suffrages.

Employés depuis notre sortie de l'école, syndiqués depuis la fondation de notre syndicat, c'est à cette double école de la vie professionnelle et de l'action sociale que nous nous sommes formés ; c'est vous dire que nous connaissons vos aspirations, vos difficultés et vos besoins.

Pendant notre carrière déjà longue, nous avons pu acquérir des connaissances professionnelles qui nous permettent de croire, sans présomption, que nous serons à la hauteur de la lourde tâche que vos suffrages vont nous imposer.

Enfants du peuple, nous n'oublierons pas, si vous voulez nous honorer de vos voix, que nous sommes les représentants de ce prolétariat commercial, de ces employés qui sont mal payés, souvent, méconnus en général et quelquefois dédaignés.

Nous sommes fermement résolus à ne rendre aucune sentence qui ne s'inspirent pas de la justice intégrale, mais dans l'examen des causes qui nous seront soumises, nous nous souviendrons que la partie n'est pas toujours égale entre l'employé peu renseigné sur ses droits, obligé d'accepter ce qu'il trouve, parce que souvent poussé par la nécessité et son employeur parfaitement documenté sur le marché du travail, qui a le loisir d'attendre que la main-d'œuvre s'offre à lui.

Les humbles ont droit à une particulière et attentive sympathie et cela encore c'est de la justice.

Il ne vous sera pas indifférent d'apprendre que notre Syndicat dont les efforts ont tant contribué jadis à obtenir aux employés le bienfait de la juridiction prud'homale poursuit maintenant dans cet ordre d'idées un double but :

1<sup>o</sup> Création de Tribunaux professionnels du second degré, afin d'éviter que les jugements des Conseils de Prud'hommes ne soient amoindris ou détruits en appel par les magistrats civils, peu au courant des usages de la profession.

2<sup>o</sup> Attribution aux Conseils de Prud'hommes d'un pouvoir de conciliation et d'arbitrage de conflits collectifs, afin de restreindre le nombre et l'aigreur de grèves, ou de lock-out, sans retirer aux travailleurs les garanties indispensables.

Chers Collègues,

Vous avez dans l'action prud'homale précédente manifesté vos préférences pour le candidat qui ne recherche pas l'amélioration du sort du travailleur dans la haine et la violence systématique ; mais qui, par une loyale étude des droits réciproques de

chaque classe sociale, par un labeur contenu et acharné d'organisation professionnelle, s'emploie à procurer aux travailleurs la protection dont ils ont besoin.

Tel est l'esprit même des Conseils de Prud'hommes. Tel sera le sens du scrutin auquel vous procéderez le 18 novembre. Nous l'attendons avec confiance.

Première catégorie :

Paul FOULON, voyageur de commerce.

Deuxième Catégorie :

Gustave PRESSENSE, caissier-comptable.

A la suite d'une deuxième affiche apposée par nos adversaires nous accusant de cacher notre drapeau, nous avons répondu ce qui suit :

UNION DES SYNDICATS

DE TRAVAILLEURS CHRETIENS

6, Rue de Bel-Air

Electriciers ! Electeurs !

Où est l'équivoque ?

Tous les Nantais savent que les Syndicats de la rue de Bel-Air sont adhérents à la Confédération française des Travailleurs Chrétiens.

Nos adversaires qui nous accusent de cacher notre drapeau n'avaient que cet argument à nous opposer il y a trois ans, lors de l'élection de Maurice Ricordel.

Nous sommes fiers d'être Catholiques et Sociaux parce que Catholiques. Depuis 36 ans nos organisations nettement et strictement professionnelles, ont fait leurs preuves.

Nos adversaires veulent prendre à leur compte tout ce que nous avons obtenu.

Ils copient notre programme. Nous vous laissons juges du procédé.

Au fait : Sommes-nous des prolétaires ?

Oui.

Sommes-nous voyageurs, représentants de commerce, employés ? Oui.

Syndicalistes ? Oui.

On sait, du reste, dans les milieux professionnels ce que nous sommes. La cause est entendue.

Nos adversaires nous accusent de manquer de franchise. Ils proclament de ne pas faire de politique.

La politique ! Ils ne font pas autre chose, les arrivistes de la C. G. T.

M. Richard est un militant de la G.G.T., présenté par elle.

Or les murs de la ville sont encore couverts des affiches cégétistes protestant contre l'occupation de la Ruhr, prenant à partie le ministère de M. Poincaré : la C. G. T. n'a cessé de réclamer en faveur des bourgeois et capitalistes condamnés par les tribunaux de la République : Caillaux, Malvy, Marty, etc. Et M. Rivière fait liste commune avec M. Richard.

Il est l'allié honteux de la C. G. T.

TRAVAILLEURS NANTAIS !

Nous défions nos adversaires d'articuler contre nos Syndicats, un seul fait politique. Nous ne nous occupons que d'améliorer le sort de nos camarades.

Electriciers, Electeurs, qui aimez la clarté, avec un idéal de Justice et de Fraternité, Votez pour nos candidats.

Le Bureau de l'Union.

1<sup>o</sup> Catégorie : Paul FOULON, Voyageur de Commerce.

2<sup>o</sup> Catégorie : Gustave PRESSENSE, Caissier-Comptable, Président du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie.

Vu les Candidats :

Paul Foulon, Gustave Pressense.

SPORTS

10 % aux Syndiqués (sauf sur articles Tennis)

**NANTES-SPORTS**

10, rue de l'Écluse, 10

JEUX

## GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

# COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES  
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES  
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation française spécialisée dans le tissu

MAISONS DE VENTE A PARIS (place Saint-Philippe-du-Roule) ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Au premier tour, nos candidats ont obtenus :

M. Paul Foulon, 461 voix sur 1174 votants et 4269 inscrits.

M. Gustave Pressensé, 171 voix, sur 450 votants et 1.576 inscrits.

## Scrutin de Ballottage du 25 novembre 1923

C. F. T. C. Syndicat des Employés  
du Commerce et de l'Industrie  
6, rue de Bel-Air

### APPEL AUX ABSTENTIONNISTES

Nous remercions les 632 électeurs et électrices qui ont bien voulu donner leurs suffrages à nos candidats, dimanche dernier.

Mais il y a eu trop d'abstentions.

Encore un effort et le succès est certain.

Que tous ceux qui ont voté pour nos candidats, battent le rappel autour d'eux, qu'ils se fassent les propagandistes du parti de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté, que nous représentons. Nous voulons assurer au travailleur, en échange d'un labeur consciencieux, un salaire rémunérateur, la sécurité de ses vieux jours, et une garantie efficace contre les risques de maladie et de chômage. Ce résultat ne peut être atteint que par l'extension du syndicalisme et la création du patrimoine corporatif.

Si ce but est aussi le vôtre, si vous voulez opposer aux néfastes doctrines de socialisation, aux méthodes de haine et de violence, une action énergique et efficace, plus soucieuse de réalités que d'utopies, vous voterez pour nos candidats.

Première catégorie : Paul Foulon, voyageur de commerce.

Deuxième catégorie : Gustave Pressensé, caissier-comptable, président du Syndicat des Employés de Commerce et de l'Industrie.

Camarades ! Votez tous et faites voter, dimanche prochain 25 novembre. L'abstention serait une faute grave, le succès dépend de vous.

Le Syndicat des Employés,  
6, rue de Bel-Air.

### RESULTATS DU DEUXIEME TOUR

Première catégorie : Inscrits, 4.269.

Paul Foulon : 535 voix, contre 594 à Richard, cégétiste.

Deuxième catégorie : Inscrits 1.576.

Gustave Pressensé a obtenu 202 voix, contre 209 à Rivière, cégétiste.

### CONSTATATION

Une simple constatation s'impose : celle des chiffres. Ils sont le plus éloquent des commentaires.

Les travailleurs chrétiens engageaient la lutte seulement dans la section du Commerce.

Ils ont groupé 737 voix contre 347 il y a trois ans. En 8 jours, leurs adversaires, patronnés par la C. G. T. ont perdu 169 voix, nos amis en gagnaient 105.

A M. Foulon, il a manqué 59 voix. A M. Pressensé, 7, comme il y a trois ans.

Nous livrons ces chiffres aux méditations de nos lecteurs et à la conscience de ceux qui n'ont pas su faire leur devoir et se sont abstenus.

Ces chiffres seront un puissant encouragement pour nos amis, si militants, qui ont mené une campagne admirable.

Ils ont le droit d'être fiers du résultat. Leur petit échec est une victoire. Le succès est pour demain : il sera le couronnement de leur persévérance et de leur union.

Que les travailleurs chrétiens non encore syndiqués s'inscrivent 6, rue de Bel-Air.

S'y adresser pour tous renseignements, le jeudi et le vendredi, de 7 h. à 8 heures. C'est leur intérêt. C'est leur devoir.

## DROGUERIE SAINT-CLÉMENT

Couleurs - Peintures préparées - Vernis  
Verres à vitres

B. POISSONNEAU & A. SUATON

51, rue Saint-Clément - NANTES

BROSSERIES - PRODUITS D'ENTRETIEN

Remise 5 0/0 aux syndiqués (sauf sur essence, pétrole, cristaux)

## Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

6, rue de Bel-Air

### CONVOCAATION

La réunion mensuelle du Conseil syndical aura lieu le vendredi 14 décembre, à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

### PERMANENCES

Les permanences suivantes sont assurées tous les vendredis, de 19 h. à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air :

Recrutement : Par M. Duhamel, secrétaire ;

Placement : Par M. Gustave Pressensé, président.

Cotisation et Coopération : Par M. Buerne, trésorier.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 23 Octobre

Dimanche, à 9 h. 30, au Siège social des Syndicats chrétiens nantais, 6, rue de Bel-Air, avait lieu la réunion générale semestrielle du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie.

Malgré plusieurs réunions qui coïncidaient avec l'Assemblée générale, ce qui avait de ce fait empêché un certain nombre de syndiqués de se réunir à leurs camarades, bon nombre des membres du Syndicat avaient tenu à répondre à l'appel du Conseil syndical et se réunissaient dans la grande salle des fêtes pour entendre le compte rendu des travaux du semestre écoulé.

Après la courte prière habituelle, M. Pressensé, président, donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la réunion de mars.

Avant cette lecture, M. Duhamel, secrétaire, en quelques mots fort appropriés, constate avec amertume alors que tous les syndiqués auraient dû être présents, la négligence regrettable d'un nombre encore trop grand de camarades, fidèles cotisants, mais indifférents des questions syndicales, qui n'ont aucune excuse valable et qui s'abstiennent trop facilement d'assister aux réunions générales où sont discutés leurs intérêts professionnels et ce qu'il y a de plus surprenant, dit-il, c'est parmi ceux qui n'assistent jamais ou presque jamais aux réunions que l'on trouve ceux qui se plaignent le plus de leur sort. Il termine en demandant un petit effort à chacun pour savoir même se gêner s'il le faut lorsqu'il s'agit des intérêts professionnels.

Il donne ensuite la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adoptée, ainsi que le rapport financier fort bien présenté par le trésorier, M. Léon Buerne, qui fait appel aux quelques retardataires pour le paiement des cotisations 1923.

Le Président, prenant alors la parole, fait connaître sur quels points l'action syndicale s'est principalement portée pendant le cours des mois de mars à octobre et donne lecture des décrets portant règlements d'administration publique pour l'application de la loi du 25 avril 1919 sur la journée de huit heures : 1° dans les entreprises d'assurances, dans les banques et tous établissements de finances, de crédit et de change ; 2° dans le commerce de détail, sauf l'alimentation, dans certaines villes.

Parlant ensuite du recrutement, il démontre l'utilité du syndicat. Il faut se syndiquer, dit-il, parce que c'est une nécessité, un devoir et l'intérêt de tous et de chacun. Il ajoute que non seulement il faut se syndiquer, mais qu'il faut faire de la propagande pour amener dans nos syndicats le plus grand nombre de travailleurs possible, afin d'avoir plus de poids et plus de chances de succès pour les revendications.

Enfin, parlant du placement, il fait appel à l'esprit de solidarité et de dévouement de chacun pour faire connaître les emplois vacants, afin de pouvoir procurer des situations à ceux qui pourraient se trouver en chômage par manque de travail.

C'est ensuite M. Ricordel, conseiller prud'homme, qui indique la composition des conseils de prud'hommes, démontre leur nécessité et fait un exposé très complet de leur juridiction. Il termine en engageant tous les syndiqués à faire leur devoir le dimanche 18 novembre prochain, ainsi que le 25, si cela est nécessaire, sur les noms des camarades Paul Foulon et Gustave Pressensé, afin d'assurer le succès des syndicats chrétiens.

Après échange de vue sur différentes questions, la séance est levée à 11 h. 15.

### MARIAGE

Le samedi 24 novembre, à 10 heures, en l'église Saint-Similien, a eu lieu le mariage de notre camarade Marcel Oger, membre du conseil syndical, avec Mlle Claire Hamelin, du Syndicat des Dames Employées.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

### DÉCÈS

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès de notre camarade Ernest Debroye, bien connu de tous et dont nous reparlerons dans le prochain numéro.

Les Grands Magasins DECRÉ FRÈRES demandent :

1° Des garçons livreurs connaissant bien Nantes.

2° Des emballeurs expérimentés. Sérieuses références exigées.

## Syndicat de la Métallurgie et parties similaires

siège, 6, rue de Bel-Air

Le dimanche 18 novembre sur convocation de l'Union Régionale, les membres du Syndicat se réunissaient au siège de leur syndicat, 6, rue de Bel-Air, afin de procéder au remplacement de M. Perrin, président, parti de Nantes, et de plusieurs autres membres.

M. Gustave Pressensé, président de l'U.N. préside. Il annonce le départ de Nantes de M. Perrin, fondateur et président du Syndicat, dit tout le dévouement qu'il a apporté à son syndicat, qu'un changement de situation a contraint de quitter. Il a emporté avec lui, dit-il, les regrets de ses syndiqués.

M. Dujardin, vice-président, ayant aussi lui quitté Nantes, il y a également lieu de procéder à son remplacement.

Ce n'est en effet pas, parce que les dirigeants d'organisation quittent qu'il faut que l'organisation tombe, au contraire, il s'agit de répartir sur de nouvelles bases et continuant l'œuvre créée et en faisant mieux encore, c'est ce qu'a compris le bureau de l'U. R. en convoquant les membres du Syndicat.

Un bureau provisoire a été nommé, lequel, d'accord avec l'U. R. va étudier les mesures à prendre, faire appel à tous les anciens syndiqués non présents à la réunion, et préparer la réunion générale, qui devra nommer les membres du Conseil syndical.

Cette réunion est fixée en décembre, chaque syndiqué recevra une convocation personnelle.

## Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

### La grève de l'ameublement

LES PATRONS DÉCLARENT  
LE LOCK-OUT

Les patrons ébénistes des maisons suivantes : Leglas-Maurice, Ferré-Masson, Bonduelle-Martineau, Boursier, Verbrugger, ont, le lundi 12 novembre, déclaré le lock-out dans leurs établissements respectifs. Cette mesure atteint actuellement 280 ouvriers ébénistes, dont 60 des nôtres.

D'autre part, la maison Barré devait faire connaître le mardi soir l'attitude qu'elle se propose de prendre.

Voici ce qui s'est passé :

Dans le courant d'octobre, les ouvriers de la Fabrique d'ameublements Lascombes demandaient un relèvement de salaires et ne l'ayant pas obtenu se mettaient en grève.

Les ouvriers des ateliers Ferré-Masson et Bonduelle-Martineau suivaient le mouvement devant le refus de leurs patrons d'augmenter leurs salaires.

De son côté, le Syndicat catholique de l'Ameublement posait des revendications qui furent repoussées.

D'autre part, les grévistes des Syndicats cégétistes étaient, du commencement de ce mois, mis en demeure par leurs patrons, d'avoir à reprendre immédiatement le travail, sinon le lock-out serait déclaré.

Le lock-out ayant été déclaré le lundi soir 12 pour prendre effet à dater du mardi 13, notre Syndicat qui ne voulait pas prendre part à la grève s'est réuni et a pris la décision de faire paraître dans la presse le communiqué suivant :

## Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCCESSION

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaures)

→ Téléphone 25.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone  
Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

## UN COMMUNIQUE DU SYNDICAT CATHOLIQUE DE L'AMEUBLEMENT

Au sujet du lock-out patronal, le syndicat catholique de l'Ameublement nous fait parvenir la communication suivante :

« Pourquoi les patrons déclarent-ils le lock-out dans l'Ameublement ? En avril 1920, il nous était accordé une augmentation de 0 fr. 40 de l'heure, scindée en deux parties : 0 fr. 15 incorporés au salaire et 0 fr. 25 de prime de vie chère révisable tous les deux mois. En 1921, la vie ayant légèrement diminué, les délégations patronales et ouvrières se sont mises d'accord pour réduire cette prime de vie chère de 0 fr. 15 et la faire descendre à 0 fr. 10. Le 2 mai 1923, la vie ayant augmenté en de fortes proportions, nous avons adressé à la chambre patronale une demande d'augmentation de prime de vie chère. Il nous a été répondu que le prix de la vie n'était pas encore assez élevé pour motiver une augmentation. Considérant alors que, depuis mai 1923, le coût de la vie avait toujours suivi une marche ascendante, nous avons demandé une entrevue qui a eu lieu le 2 novembre et dans laquelle les délégués patronaux ont continuellement nié l'augmentation du prix de la vie. Devant l'insistance des nôtres, les délégués patronaux ont répondu que, n'ayant aucun mandat, ils en référerait à leur syndicat. Nous recevions le 7 novembre un ultimatum des patrons nous informant que si les ouvriers de la maison Bonduelle et Martineau, en grève, n'avaient pas réintégré leurs ateliers dès lundi matin, toutes les maisons d'ameublement seraient fermées mardi 13 novembre. Nous tenons à préciser que, de notre part, il n'y a eu aucune déclaration de grève et qu'aucun des nôtres n'est en grève, notre action s'étant bornée à présenter les revendications ci-dessus.

« Syndicat Catholique  
de l'Ameublement de Nantes,  
6, rue de Bel-Air. »

Au moment où nous mettons sous presse la grève se continue et plusieurs de nos camarades ont dû chercher du travail ailleurs.

Nous en reparlerons dans le prochain numéro.

## Section des Dames

## Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie

18, rue Talensac. Téléphone : 19.55

### CONVOICATIONS

AVIS IMPORTANT

Le Cercle d'étude du 2° dimanche du mois n'aura pas lieu en décembre, mais le 3° dimanche, c'est-à-dire le 16 décembre, nous aurons l'Assemblée générale syndicale à la même heure, 8 h. 3/4 précis.

### VIE SYNDICALE

Elle a été marquée ce mois, notre vie syndicale, par l'événement important du vote des prud'hommes. Ce vote, cette élection, sont choses graves pour nous, travailleurs. Pourquoi ? Parce que les Conseils de prud'hommes constituent une réelle et importante conquête ; ils peuvent beaucoup pour que règne une bonne justice dans les relations du travail.

Tous les travailleurs savent que pour le règlement des litiges qui peuvent survenir entre employeurs et employés il existe une juridiction spéciale, les Prud'hommes. Cette juridiction, grâce à son mode d'élection et à ses conditions de fonctionnement à bases paritaires, assure des garanties précieuses d'impartialité, de compétence, de rapidité, d'économie. Notre groupe syndical ne peut donc se désintéresser de la marche de ce tribunal qui nous touche de près. Réclamer son bon droit, chercher son intérêt légitime c'est réaliser une partie de l'ordre social

## CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix  
La meilleure Qualité  
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

— l'autre partie, l'accomplissement des devoirs, devant venir la compléter et la couronner.

Mais il nous faut regarder plus haut, jusqu'à cette justice et cette charité dont nous parlons si souvent et qui sont la grande lumière de notre action sociale et syndicale. Ces deux vertus sont les bases sociales sans lesquelles nous ne ferons rien de durable, rien de solide. Une société qui serait bâtie avec seulement la justice, sans la charité, serait terriblement froide, rigide, dure, sans rapports pleinement humains. Et si au contraire on se préoccupait de charité uniquement sans veiller à la justice, quelle faible base sociale ce serait, étant donné l'égoïsme, l'ambition, l'instinct de domination qui sommeillent dans tout cœur humain et sont une menace pour les faibles. Que de conflits aigus seraient évités, que de trouble et de souffrance seraient épargnés au monde du travail, si plus souvent on faisait ainsi, dans le règlement des conflits, « sur le banc de la justice, une petite place à la charité ».

Les rôles des prud'hommes ainsi compris, n'est-il pas très beau ? Appliquant la justice, servant aussi la charité, il est bien un facteur de paix sociale.

C'est avec cette conviction que nos syndiqués catholiques ont voté, voulant aider pour leur petite part au maintien de la charité dans le monde du travail et à la défense du bon droit où qu'il se trouve.

### REUNION SYNDICALE

Le bureau syndical s'est réuni le dimanche 11 novembre, sous la présidence de Mlle E. Goupille.

Présentes. — Section commerce : Mlles Nicol, Cizeau, J. Martin, Marynia, Croué, Péneau.

Section bureau : Mlles Drouard, Buhier, Poupard, Guillon, Briand, Gotreau.

Section Saint-Pierre : Mlle Chiron.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Adopté

Recrutement. — Pour le dernier mois, 18 nouvelles adhésions.

Cotisations. — Il est signalé qu'un manque de précision dans l'annonce du recouvrement par poste des cotisations arriérées a causé quelques inquiétudes. En effet, le mot « arriérées » avait été omis. Les cotisations continueront à être acquittées à la permanence, ces recouvrements par poste n'auront lieu qu'en fin d'année pour les cotisations en retard.

Visite de Mlle Gatteblé. — Lecture d'un échange de lettres entre Mlle Gatteblé et nous au sujet de son voyage à Nantes qui, n'ayant pu avoir lieu en octobre est remis au 1<sup>er</sup> trimestre de 1924.

Cercle d'étude. — Le Cercle d'étude du mois de décembre sera remplacé par l'assemblée générale syndicale avec conférence de Mlle Butillard. L'étude « le travail féminin et le mariage » (suite), sera reprise en janvier. La prochaine étude sera faite par Mlle Moisan.

Commission des fêtes. — Mlle Nicol, présidente de la Commission des fêtes, se réjouit de la très belle soirée du 7 novembre, pour la fête annuelle du Syndicat.

Une nouvelle fête est en préparation, celle de la Société de Secours mutuels des travailleurs chrétiens. Elle aura lieu le dimanche 13 janvier, salle Colbert. Mme Vasse jouera *Mademoiselle de la Seiglière*.

La séance est levée.

## H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier  
19, Rue de la Marne - NANTES  
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

## POLYCOPIE & IMPRIMERIE

M. R. GOUTHERRE

3, Avenue Pasteur

Escompte de 5% sur tous travaux présentés par un syndiqué de la C.F.T.C.

### NOS SECTIONS

#### CHANTENAY

Le dimanche 21 octobre, les adhérentes de la section de Chantenay se sont réunies dans la salle des Vignes du Bourg, sous la présidence de Mlle Prin et celle de Mlle Marynia.

Mlle Marynia nous donne le compte rendu de la réunion générale de bureau du mois de septembre. Elle nous parle de la Semaine sociale de Grenoble, à laquelle elle était présente, et du sujet qui y fut traité, « La question de la famille », et particulièrement « Le travail féminin et le mariage ». Elle nous fait part de bons résultats des cours professionnels, nous parle des maisons de vacances, de la Société de secours mutuels et des offres de placement. Puis elle nous annonce que plusieurs fêtes auront lieu dans le cours de l'hiver ; c'est un sujet qui intéresse fort les jeunes filles présentes.

Puis une conférence ayant pour sujet : « La femme d'autrefois et la femme d'aujourd'hui », question traitant du travail féminin et qui sera aussi le sujet de la prochaine réunion, fixée au 3<sup>e</sup> dimanche de novembre.

#### ASSEMBLEE GENERALE SYNDICALE

L'assemblée générale syndicale, dont nous avons déjà parlé, aura lieu le dimanche 16 décembre, avec Mlle Butillard, directrice de l'École normale sociale catholique de Paris.

Que toutes nos syndiquées aient le sentiment que leur présence à cette réunion est une obligation, un devoir, et que pas une ne manque.

En conformité à nos statuts, nous avons à réélire chaque année un tiers des membres du bureau. Nous ferons cette réélection pendant cette assemblée générale ; d'où nécessité d'y être toutes présentes. Puis il y aura le compte rendu annuel de l'année écoulée ; des communications syndicales très intéressantes. Et enfin, la conférence de Mlle Butillard, qu'il serait absolument regrettable de manquer.

Donc rendez-vous de toutes nos syndiquées, 18, rue Talensac, à 8 h. 3/4 précis, le dimanche 16 décembre.

#### CERCLE D'ETUDE

du 11 Novembre

L'étude de ce jour fut la continuation du sujet traité au cercle précédent : « Le travail féminin et le mariage ». Nous avons cette fois le précieux avantage de la présidence de M. le chanoine Ménard, directeur de nos Cercles d'étude, dont la grande compétence oriente si heureusement la discussion.

Résumant très brièvement l'étude du mois dernier, Mlle Marynia, chargée de l'étude de ce jour, pose ensuite à son tour la question relative au travail féminin et au mariage de la façon suivante : « Le travail empêche-t-il la femme de se marier ».

Le labeur de la femme, au dehors, est aujourd'hui chose courante. Comment concilier alors le mariage, le foyer, les enfants ? Comment réaliser le commandement divin « Croissez et multipliez ». Des avis très différents sont émis sur ce point.

C'est d'abord l'argument d'une em-

ployée d'administration disant : « Nous nous retrouvons avec d'autant plus de plaisir dans notre intérieur que nous en sommes souvent parties. » Conception très discutable. Si cette femme qui travaille à une persévérante activité, elle se remettra, après le travail du bureau, au travail de la maison, mais elle n'y pourra faire que l'indispensable ; elle tiendra peut-être son intérieur en ordre, mais elle ne peut arriver à le parer, à l'embellir, elle n'en a pas le temps. Et chacun sait qu'à peu de frais, en ayant le temps, une femme peut mettre tant de charme dans son intérieur.

Autre argument : « Parce que nous travaillons nous sommes non seulement la compagne, mais la camarade de nos maris. » Est-ce à désirer ? La compagne peut attendre de son mari des sentiments de protection, de respect qui lui sont très doux ; mais la camarade n'a pas à y prétendre. L'homme est bon pour son camarade de travail mais il ne pense pas du tout qu'il doit le protéger, l'entourer d'attentions.

Et cela surtout : « Dans les ménages modestes, la femme qui ne travaille pas au dehors arrive vite à s'abrutir, à ne plus lire, à perdre toute sensibilité, etc. » Cela est faux et injuste. Voyons nos mères, si actives, si courageuses à tenir la maison, à bien diriger la barque familiale, et si intéressées cependant à notre vie de travail. Ne sont-elles pas avides, chaque soir, des détails de notre journée ? Pouvons-nous dire que parce qu'elles tiennent la maison nos mères n'ont aucun souci de la mode, aucune joie à une belle promenade, plus de sensibilité pour les joies ou les tristesses de la vie ?

Et maintenant, après tant d'arguments en faveur du travail de la femme au dehors, la seule difficulté reconnue par cette employée d'administration : l'enfant. Qui le gardera ? Qui l'élèvera ?

Ah ! Madame, comme vous venez de poser l'argument qui combat à lui seul toutes vos théories. L'enfant, votre joie, votre espoir, croyez-vous, désirez-vous aussi que la bonne vous remplace près de lui ? Qui donne à l'enfant sa première éducation, sinon celle qui l'élève.

Pour appuyer ces protestations contre la femme mariée travaillant au dehors, cette remarque d'un ingénieur : « Peut-on prouver que lorsque l'on a payé tout ce qui a dû être fait hors de la maison il y a eu avantage ? » D'une façon presque générale, non, et au point de vue moral il y a tant à le regretter. Puis encore cette remarque d'une mère de famille : « La femme a une mission plus haute que celle de l'homme, celle d'élever l'enfant. » Zirnheld l'appuyait magnifiquement à la Semaine sociale de Grenoble lorsqu'il disait avec sa chaude éloquence : « Que la femme reste au foyer afin d'y remplir la seule profession pour laquelle elle ait été faite : celle d'épouse et de mère ! »

Après l'exposé de ces théories, les unes favorables au travail au dehors de la femme mariée, les autres la souhaitant au foyer, que pouvons-nous conclure à notre question : Le travail empêche-t-il la femme de se marier ?

En principe, il pourrait être un obstacle. La vraie place de la femme est au foyer, pour son mari, pour ses enfants, pour la meilleure direction de la maison. Admettons l'exception : disparition du chef de famille, impossibilité pour lui d'assurer la vie des siens, lourdes obligations à acquitter ; mais que ce soit très rare.

La conclusion de cette étude sera un souhait chrétien, patriote, amical : Mariez-vous. Et que comme dans les jolis contes d'autrefois on puisse dire de vous : Ils furent très heureux et eurent beaucoup d'enfants.

#### COMMISSION DES FÊTES

« L'ENFANT PRODIGE »

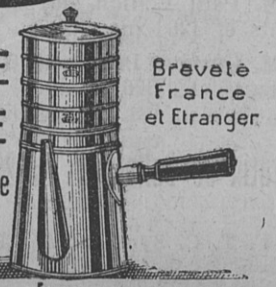
A SAINT-STANISLAS

Est-il besoin de redire ici le triomphant succès que fut la soirée du mercredi 7 novembre. Devant une salle comble et enthousiaste se déroula la 2<sup>e</sup> représentation du beau chef-d'œuvre de M. H. Courtonne, musique de M. l'abbé Marcel Courtonne. D'autres avant nous ont dit toute la beauté de ce poème musical ; c'est dans un

POUR VOTRE CAFÉ  
servez vous du

# Cof's

DOUBLE  
FILTRE  
Interchangeable



Brevet  
France  
et Etranger

25% D'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE :  
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2<sup>ème</sup> RUE RICHER - NANTES

absolu silence que l'orchestre, conduit par le compositeur lui-même, exécute sa partie. De vibrants applaudissements saluent l'interprétation et acclament l'auteur.

Mais à mesure que se déroule l'action, l'émotion étirent la salle, les interprètes du drame sacré sont incomparables, la dignité, la douleur du père, le chagrin si touchant du jeune Benoni et surtout les accents émouvants de l'enfant prodige pénètrent les auditeurs. Que nul ne se défende de la profonde émotion ressentie... elle est de celle qui vient du cœur, qui agite en nous les beaux sentiments de l'amour et du pardon.

Quant à la participation de la maîtrise, ce fut un véritable enchantement. Que de grâce dans ce ballet... quelle féerie... et que l'audition des chœurs fut agréable.

Notre syndicat féminin gardera cette année de sa fête traditionnelle d'hier le meilleur, le plus enthousiaste souvenir. Il redit à l'Amicale Saint-Pierre toute sa gratitude.

« MADemoiselle DE LA SEIGLIÈRE »  
SALLE COLBERT

Et maintenant la Commission des fêtes annonce une autre fête d'hiver, celle de la Société de secours mutuels. Elle aura lieu le dimanche 13 janvier, Salle Colbert. Mme Francine Vasse et sa compagnie nous joueront la très jolie pièce de Jules Sandeau, *Mademoiselle de la Seiglière*.

Nos syndiquées se souviennent de la matinée charmante de l'année dernière, où Mme Vasse avait interprété pour nous *L'Ami Fritz*. Le choix de cette année ne le cède en rien à celui de l'an passé, et nous aurons en plus l'avantage de la salle Colbert.

Le prochain *Message* indiquera tous renseignements concernant cette représentation, mais que déjà chacune autour d'elle annonce cette matinée.

La Présidente de la Commission des fêtes,  
A.-M. NICOL.

#### FAMILLE SYNDICALE

Mlle Jeanne Tison, avenue Fructidor, a eu la douleur de perdre sa mère. La sépulture a eu lieu le 13 novembre, à 1 h. 1/4.

Que notre chère compagne trouve ici l'assurance de notre profonde sympathie et de nos prières.

#### Syndicat de l'Aiguille

SECTION SAINTE-ANNE

#### CONVOCAION

Réunion générale des deux sections, le dimanche 16 décembre, au siège social, 6, rue de Bel-Air, à 17 heures précises.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

Fournitures Générales  
pour l'Électricité

R. BENEDETTI

1, Rue Santeuil - Téléphone 19.26  
NANTES

# Maison LEGLAS-MAURICE

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Goguet